



FLÈCHES DE PROGRESSION

Dimanche 10 février 2019

RDV au boulodrome à 9 h 30

Début des tirs à 10 h 00

Au tir à l'arc, il existe un système permettant de voir votre progression. En effet, ponctuellement dans l'année, il vous sera possible de réaliser un "passage de flèches". Mais qu'est-ce donc ?

Et bien c'est un tir où un score « plancher » doit être obtenu. En fonction du nombre de points réalisés, l'archer recevra, ou non, une petite insigne en métal à la couleur de la flèche qu'il vient de passer.

Les « flèches de progression » se destinent à tous. Pour les obtenir, il faut réaliser le score de **280 points** sur un blason de 80 cm. Il y a **6 volées de 6 flèches** avec 2 volées d'essai maximum.

Pour les débutants, le passage des flèches de progression permet d'augmenter progressivement le niveau de difficulté par l'augmentation de la distance jusqu'à la distance olympique. Pour les archers plus confirmés, ces flèches permettent de graduer leur niveau de performance à différentes distances.

Le passage se déroulera sous le contrôle d'un ou de plusieurs responsables de la compagnie.

Flèche	Distance du tir
	10 m
	15 m
	20 m
	25 m
	30 m

Le matin : Passage des flèches blanches, noires & bleues

**Tous les nouveaux de la saison, jeunes
et moins jeunes, sont attendus.**

L'après-midi : Passage des flèches rouges et jaunes.

**Une coupure aura lieu, à l'heure de déjeuner,
entre 12 heures – 12 h 30 et 14 heures.**

Bon tir à toutes et à tous...

**Le Capitaine,
Jean-Guy de Rozario**